

POLITIQUE SSE 2020

Sante Sécurité Environnement



Concessionnaire Caterpillar en Afrique de l'Ouest, JA Delmas est basée en France et compte avec son Réseau présent dans 11 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo) plus de 2000 collaborateurs.

JA Delmas ainsi que les différentes sociétés africaines membres de son Réseau s'engagent :

- à respecter toutes les réglementations applicables en terme de Santé, de Sécurité et d'Environnement, et si possible, de les dépasser ;
- à développer et maintenir une culture Santé, Sécurité et Environnement de classe internationale pour atteindre le « Zéro accident » et minimiser son empreinte sur l'environnement ;
- à en faire bénéficier ses collaborateurs, clients et partenaires.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous appuyons sur les dix principes suivants :

1. Faire de la Sécurité et la Santé des personnes une priorité, le respect de l'environnement, la satisfaction de nos clients ainsi que l'écoute de l'ensemble de ses parties prenantes.
2. Se conformer aux exigences réglementaires, autres exigences applicables, ainsi qu'aux standards spécifiques aux activités du Réseau, et si possible, de les dépasser.
3. Identifier les dangers pour la Santé, la Sécurité et les aspects environnementaux liés à nos activités et prendre les mesures appropriées pour éliminer ou réduire les risques et les impacts associés.
4. Favoriser un environnement de travail où les points clefs sont l'enregistrement et le traitement des incidents, l'information et la concertation. Cette démarche s'appuie sur l'implication et l'exemplarité de l'encadrement.
5. Former et apporter un support approprié pour aider le personnel à s'acquitter de ses responsabilités en matière de santé, de sécurité et d'environnement et garantir que la conscience du risque et les standards soient appliqués à tous les niveaux.
6. Veiller à ce que le personnel impliqué dans nos opérations soit compétent et soucieux de la protection de la santé, de la sécurité et de la préservation de l'environnement en fournissant formation, information, instruction et supervision appropriées.
7. Veiller à maîtriser nos consommations énergétiques, à identifier les manières de privilégier le recyclage, la réutilisation et la récupération afin de réduire les impacts sur l'environnement. Nous apportons ainsi notre contribution au développement durable.
8. Adopter, en matière de Santé, de Sécurité et d'Environnement, une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des parties prenantes et des tiers.
9. Evaluer périodiquement nos performances à travers des audits, des inspections, des analyses, en vue d'identifier les opportunités d'amélioration continue.
10. Mettre en place les moyens et les plans d'intervention nécessaires pour faire face aux différents types d'incidents. Ces dispositifs sont périodiquement mis à jour et vérifiés lors d'exercices organisés à intervalles réguliers.

Signé le *29 juin 2020*

Joël CAVAILLE
Président JA Delmas


